



PROCES VERBAL DE SEANCE DU 7 DECEMBRE 2021

Etaient présents : MALAVIEILLE Patrick, ~~MONTENEZ Karine~~, PEREZ Joseph, BALDIT Laurence, BRUN Christian, ~~ARCANGIOLI Annie~~, MIGLIORE Sébastien, MUNOS Evelyne, JOUVERT Norbert, KORDJANI Anissa, DART Didier, EUGENE Pascale, ~~ALBEROLA André~~, GINEYS Mireille, ADJOUADI Messaoud, KUBICA Marc, JOUVE Rosemonde, DUMAS Hubert, ~~DUMAS Anne-Claire~~, BAUDUCCO Claude, PORTALEZ Marie-Line, AKAN Yavuz, SOUSTELLE Marie-Claude, MADRIGNAC André, ~~ABEILLON Céline~~, ~~BOUX Ludovic~~, ~~LAHONDES Amandine~~, ~~BLANCHARD Françoise~~, MERAND Didier

Avaient donné procuration de vote :

MONTENEZ Karine	à	PEREZ Joseph
ARCANGIOLI Annie	à	MUNOS Evelyne
ALBEROLA André	à	JOUVE Rosemonde
DUMAS Anne-Claire	à	BRUN Christian
MADRIGNAC André	à	MALAVIEILLE Patrick
ABEILLON Céline	à	DART Didier

Etaient absents : Mesdames LAHONDES Amandine et BLANCHARD Françoise et Monsieur BOUX Ludovic

Monsieur le Maire, avant d'aborder l'ordre du jour de la séance, dresse un point de la situation sanitaire et de son impact sur les établissements scolaires. Elle se dégrade quotidiennement et impacte toutes les formes d'organisations et de rencontres.

Monsieur le Maire a demandé le report ou l'annulation de certaines activités menées par les associations. Les rassemblements doivent se réaliser dans le strict respect des gestes barrières. Les motifs festifs sont proscrits.

Monsieur le Maire revient sur les manifestations écoulées.

- Une belle cérémonie du 11 novembre organisée avec beaucoup d'engouement et de solennité.
- Une parfaite organisation du spectacle d'Elie SEMOUN-
- Une 15^{ème} édition de Charbon Ardent qui fera date par sa qualité et son engagement artistique. Monsieur le Maire remercie Midi Libre et Sébastien GONZALEZ pour les articles qui ont ponctué la semaine et la « Une » de l'édition du dimanche 5 décembre.

Monsieur le Maire ajoute qu'en soutien aux forains, les droits de place pour les fêtes de Sainte-Barbe n'ont pas été pas encaissés.

Monsieur le Maire indique que la commune a renouvelé son adhésion à l'ENT (Espace Numérique de Travail). Elle peut prétendre à un accompagnement financier pour l'acquisition de matériel numérique dans le cadre de la DSR-Cible. Une première demande présentée par Alès Agglomération s'est vu rejetée. La commune est intervenue auprès du DASEN pour un nouvel examen du dossier. La somme de 30 000 € vient de nous être octroyée.

Egalement, dans le cadre du « Plan Cantine », la commune va percevoir la somme de 8 000 € pour l'acquisition de matériel.

Monsieur le Maire met aux voix le procès-verbal de la séance du 26 octobre dernier.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**



Monsieur le Maire propose le rajout de deux questions :

- Vente d'un hangar, rue des Ecoles
- Vente de terrains sur le Paillet

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

I - Décision modificative

Madame BALDIT revient sur la décision du 26 Octobre dernier au cours de laquelle l'assemblée délibérante a fixé les montants définitifs de l'attribution de compensation 2021 à 1 115 285 €. Le montant prévu au budget s'élevait à 1 106 859 €.

Elle propose de procéder à une décision modificative par les écritures suivantes :

Compte 611	- 8 500 €
Compte 739 211	+ 8 500 €.

**Pa d'observation
Adopté à l'unanimité**

II - Subventions pour la rénovation de façades

Madame BALDIT propose de participer aux frais engagés par les propriétaires pour la rénovation de façades. Au regard du cahier des charges et après examen des services municipaux, les demandes suivantes ont été retenues :

Monsieur Arnaud LESSUT , 5 rue Hippolyte Platon, La Grand'Combe, pour une façade peinte dans la limite de 100 m² soit 762 €

Monsieur Jean-Francis ARNAUD, 14 Rue Basse du Temple, La Grand'Combe, pour une façade peinte dans la limite de 100 m² soit 762 €.

Monsieur Mohamed MOSTEGHANEMI, 9 Rue Hippolyte Platon, La Grand'Combe pour une façade peinte dans la limite de 100 m² soit 762 €.

Monsieur Philippe MAUREL, 7 Rue Basse du Temple, La Grand'Combe, pour une façade peinte dans la limite de 100 m² soit 762 €.

Monsieur Jean-Marie BOURGEOIS, 9 rue Basse du Temple, La Grand'Combe pour une façade d'une superficie de 95 m² soit 723.90 €.

Monsieur Claude BAUDUCCO, 11 Rue Basse du Temple, La Grand'Combe, pour une façade d'une superficie de 85 m² soit 647.70 €.

Madame Raniya BELHOUL, 7 Rue de Ribes, La Grand'Combe, pour une façade peinte dans la limite de 100 m² soit 762 €.

Monsieur BAUDUCCO n'a pas pris part au vote.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

III - Achat d'un bâtiment

Monsieur PEREZ propose d'acquérir le bâtiment de Monsieur SERPOUL, marbrier, sis avenue Nelson Mandela. Il s'agit d'un ensemble immobilier d'une superficie de 2 038 m² situé sur la parcelle cadastrée section AR n°253. Elle comprend un hangar d'une superficie de 342.72 m².

Cette acquisition répond aux besoins de la commune de reloger, en des lieux plus adaptés, les ateliers des services techniques municipaux par ailleurs vendus à la société « Le Roi du Carreau ».

L'évaluation des services des Domaines porte un prix de 144 000 € avec 10 % de marge d'appréciation. Monsieur SERPOUL a fait une offre à 150 000 € qu'il est proposé d'accepter.

Monsieur le Maire rappelle que l'intéressé avait acquis ce bien par le biais d'un crédit-bail. Il en est devenu propriétaire à échéance.

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'un dossier important pour la commune. Avec cette acquisition, l'assemblée valide le projet d'un Centre Technique Municipal. Ces locaux, outre le fait qu'ils seront adaptés aux besoins, permettront une meilleure organisation des services techniques (personnel, matériel, véhicules). Le nouveau Centre Technique Municipal sera opérationnel en septembre.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication.



IV - Adhésion au groupement de commande DECI

Monsieur PEREZ revient sur la décision de la séance du 22 septembre dernier au cours de laquelle l'assemblée délibérante a validé la convention financière pour l'alimentation des points de défense extérieure établie par Alès Agglomération.

Monsieur PEREZ rappelle qu'il s'agit d'un document-cadre fixant le coût de l'eau transportée et consommée sur chaque bouche ou poteau d'incendie situé sur son territoire. Alès Agglomération, depuis le 1^{er} janvier 2020, est compétente en matière d'alimentation en eau potable sur le territoire de la Commune. Elle propose, afin d'optimiser le coût de cette prestation, de participer à un groupement de commande.

Monsieur PEREZ indique que la commune compte 160 bornes et que le coût approximatif s'élèverait à 9 000 €.

Monsieur PEREZ propose d'autoriser Monsieur le Maire à signer à ladite convention d'adhésion.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

V - Convention de mise à disposition de deux agents auprès de l'E.P.T.B. des Gardons

Monsieur PEREZ situe le sujet. Il rappelle que la compétence a été transférée à l'Agglomération mais que le Maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police, est compétent en matière de sécurité, de sûreté et de la salubrité publique. Les digues contribuent à la protection des biens et des personnes.

L'objet de ladite convention est de fixer les dispositions de gestion du système d'endiguement de la commune qui est concernée par une superposition d'usage avec le Département.

Deux agents de la commune assureront, pour le compte de l'EPTB, des visites trimestrielles de surveillance programmée de la digue. En retour, l'EPTB remboursera à la commune les frais liés à la mobilisation des moyens et des agents. Le montant annuel révisable, avec une mise à disposition de 12 heures par agent, est fixé à 729.50 € pour l'année 2022.

Monsieur PEREZ propose d'autoriser Monsieur le Maire à signer, pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2022.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

VI - Convention d'une mise à disposition d'un agent sur la commune de Laval Pradel

Monsieur le Maire indique qu'il convient de renouveler, avec la commune de Laval-Pradel, une convention de mise à disposition d'un agent, Madame FREYSSENET, Adjoint Administratif Territorial.

Cette dernière assure les fonctions de Directrice de l'Accueil de Loisirs Périscolaires à hauteur de 6 heures hebdomadaires

Le montant remboursé par la commune de Laval Pradel de cette mise à disposition s'élève à 4 200 € par an.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

VII - Attribution d'une subvention à l'association

Monsieur JOUVERT revient sur la 36^{ème} édition de la course de Ladrecht qui s'est déroulée le dimanche 5 décembre prochain. Depuis 2019, deux nouveaux formats de courses sont proposés dont l'un traverse la commune.

Il propose d'attribuer à l'association sportive de LADRECHT une subvention de fonctionnement d'un montant de 500 €.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

VIII - Garantie d'emprunts en faveur de l'EHPAD Maurice Larguier

Monsieur le Maire revient sur l'important projet porté par l'EHPAD Maurice Larguier.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication.



Celui-ci consiste à une réhabilitation de sa structure ainsi que son extension avec la création d'une unité protégée Alzheimer. Ainsi, l'établissement se dote d'un espace dédié aux personnes désorientées. Les chambres doubles existantes seront supprimées.

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'une opération, d'un montant total de 12 000 000 €, qui aura un impact économique sur le territoire.

La Caisse des Dépôts et Consignations a consenti les prêts liés à ces opérations selon les plans de financements proposés dans lesquels sont prévus le soutien financier de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie et du Département du Gard.

La garantie d'emprunt des collectivités territoriales (commune et Département) est un préalable à hauteur de 50 % chacune.

Monsieur le Maire propose d'autoriser, en qualité de commune de résidence, le principe de deux garanties d'emprunt, à savoir :

1 - Opération de réhabilitation de l'EHPAD

Total du prêt	1 666 982 €
Garantie de la commune à 50 %, soit	833 491 €

2 - Extension de l'EHPAD

Total du prêt	3 681 982 €
Garantie de la commune à 50 % soit	1 840 991 €

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

IX – Cession pour l'euro symbolique de terrains à l'EHPAD Maurice Larguier

Monsieur le Maire, dans le prolongement de la question 8 et afin de faciliter la réalisation du projet, propose de céder à l'EHPAD Maurice Larguier, pour l'euro symbolique, les parcelles suivantes :

Parcelles relevant du domaine privé de la commune :

Section AT 568 d'une superficie de 525 ca

Section AT 569 d'une superficie de 685 ca

Section AT 572 d'une superficie de 30 ca

Parcelles relevant du domaine public de la commune (décision de principe) :

la réalisation d'un document d'arpentage est en cours. Il s'agit de terrain constituant l'ancien parking de l'immeuble « Le Bach » situé Impasse Bach.

Monsieur le Maire, à cet effet, rend compte d'un rencontre avec la Direction d'Habitat du Gard, au sujet du devenir des différentes parcelles laissées nues après démolition des immeubles sur Trescol, La Trouche et l'Arboux. Les propositions sont intéressantes.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

X – Subvention exceptionnelle à l'UCIA-PL

Monsieur le Maire indique que l'UCIA-PL organise du 13 au 22 décembre prochains des animations de Noël autour d'un jeu d'énigmes et d'un goûter pour les enfants.

Il propose, afin de soutenir les commerçants dans cette initiative, d'attribuer à l'association une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500 €.

Monsieur le Maire remercie Monsieur BESSE, Président de l'association ainsi que tous les commerçants pour leur investissement.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

XI – Location d'un minibus

Monsieur le Maire fait part d'une offre de contrat de location de longue durée pour un minibus de 9 places. Le loyer est fixé à 433.81 € sur 24 mois, assurance et entretien compris.

Cette location permettrait de répondre, en principal aux besoins du Centre Social. Elle améliorerait l'organisation de diverses manifestations. L'imputation s'effectuera sur le budget du CCAS.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**



XII – Rapports annuels sur le prix et la qualité de l'eau et de l'assainissement

Monsieur PEREZ donne lecture des principales lignes des 2 rapports ci-dessus énoncés. Après une présentation générale sur le fonctionnement des services, il dresse le bilan financier, technique et humain du territoire. S'agissant d'un donné acte, cette question n'appelle pas au vote.

XIII – Questions complémentaires

- A - Vente d'un hangar, rue des Ecoles

Monsieur JOUVERT fait part de la proposition de Madame AMRAOUI Madame d'acquérir le hangar situé Rue des Ecoles à La Grand'Combe. Compte tenu de la spécificité de ce bien très dégradé, il propose d'appliquer la marge d'appréciation réglementaire de 15 % et consentir la vente au prix de 8 000 €. Les frais d'actes et subséquents seront à sa charge.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

- B - Vente de terrains sur le Paillet

Monsieur JOUVERT revient sur la décision du 12 juillet dernier relative à la vente de parcelles de terrains sur le quartier du Paillet. Cette vente n'a pas abouti à ce jour. Madame AMRAOUI s'est portée acquéreuse de l'ensemble des biens cités dans cet acte administratif.

Monsieur JOUVERT propose donc de consentir, dans les mêmes conditions que la décision du mois de juillet, la vente des parcelles cadastrées AX 15 b, 329, 332, 20, 223 et 229 pour un montant total de 4 109.86 €. Les frais d'actes et subséquents sont à la charge de l'acquéreuse

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

Monsieur le Maire conclut la séance par le calendrier des prochaines rencontres et souhaite d'agréables fêtes de fin d'année aux membres de l'assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 45.

**Le Maire de La Grand'Combe,
Vice-Président d'Alès Agglomération,
Vice-Président du Département,**

Patrick MALAVIEILLE